

OPERATEUR ET OPERATRICE DE PARCOURS ACROBATIQUES EN HAUTEUR

Le Parc Aventure Floreval situé à Bruyères le Châtel près d'Arpajon (91) recherche Opérateurs /Opératrices de Parcours Acrobatique en hauteur (OPAH).

Notre parc est ouvert au public d'avril à octobre tous les mercredis, week-end, jours fériés, vacances scolaires et tous les jours en juillet et août. Les autres jours, le parc est ouvert sur réservation aux groupes, centres de loisirs, scolaires et séminaires / team-buildings.

Vous serez rattaché (e) au Responsable d'exploitation du Parc,

Vos missions seront :

- L'accueil, l'équipement et l'initiation des visiteurs
- le briefing et les consignes d'utilisation du matériel
- Le conseil, la surveillance et l'assistance des clients sur les parcours
- L'alerte et le soutien aux personnes en difficulté
- Les interventions et évacuations en hauteur
- Le contrôle et le respect des règles de sécurité, règlement intérieur et bonnes pratiques
- La participation aux vérifications, entretien du matériel et des parcours et du site
- L'entretien de la forêt et des différents aménagements
- L'identification des points d'amélioration du fonctionnement du parc
- Le conseil et la vente additionnelle auprès des clients (gants, activités, abonnement ...)

Qualités professionnelles :

- Aisance en situation de hauteur et forte appétence sportive
- Sens du contact client
- Excellent relationnel / Sourire
- Esprit d'équipe
- Dynamisme, sérieux et ponctualité

Savoir-faire :

- Accueillir le public
- Savoir s'adapter et communiquer
- Respecter les consignes / procédures
- Animer un atelier
- Fournir une prestation / service de qualité
- L'anglais est un plus

Profil :

Vous avez un tempérament sportif et aimez particulièrement les loisirs de pleine nature. Vous aimez le contact, votre dynamisme, votre sourire et votre attention seront un atout. Vous avez une expérience en activité de hauteur ou en animation. Vous avez à la fois le goût pour les relations publiques, le sens du service ainsi que des aptitudes pédagogiques.

- L'expérience sur un poste similaire est un atout
- Formation de qualification professionnelle CQP OPAH assurée en début de saison pour les débutants.
- Poste en CDD Saisonnier de 7 mois
- Disponible sur toute la saison
- Possibilité d'un horaire minimum mensuel de 52 heures
- Salaire conforme à la convention collective nationale des espaces de loisirs, d'attractions et culturels